

Management réglementaire des produits pour la protection des personnes et de l'environnement

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Chimie / Pétrochimie / Pharmaceutique / Cosmetique / Textile / Plasturgie / Métallurgie / Automobile / Agroalimentaire / Construction / Papier Carton / Grande Distribution**

Elle concerne particulièrement les entreprises industrielles utilisatrices de produits chimiques dans leurs productions ou opérations de transformation ainsi que les entreprises ayant juste une activité commerciale

Code(s) NAF : **20.60Z**, **20.59Z**, **20.53Z**, **20.52Z**,
20.51Z, **20.42Z**, **20.41Z**, **20.30Z**,
20.20Z, **20.17Z**, **20.16Z**, **20.15Z**,
20.14Z, **20.13B**, **20.13A**, **20.11Z**

Code(s) NSF : **222**

Code(s) ROME : **H1302**, **H1502**

Formacode : **11547**

Date de création de la certification : **01/01/2017**

Mots clés : **REACH**, **SECURITE**, **Produits chimiques**,
REGLEMENTATION

Identification

Identifiant : **3080**

Version du : **17/10/2017**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Directive RoHS relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques](#)
- [Directive DEEE, relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques](#)
- [Règlement CE n°850/2004 \(ou « règlement POP »\) concernant les polluants organiques persistants](#)
- [Le règlement sur le consentement préalable informé \(PIC, règlement \(UE\) n° 649/2012\) administre les importations et les exportations de certains produits chimiques dangereux et impose des obligations aux entreprises qui souhaitent exporter ces produits chimiques vers des pays hors de l'UE](#)
- [RÈGLEMENT \(CE\) No 1223/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 30](#)

[novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques](#)

- [Règlement sur les produits biocides \(RPB, règlement \(UE\) n° 528/2012\) concerne la mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides](#)
- [Règlement \(CE\) 1272/2008 du 16 décembre 2008 : règlement CLP \(Journal officiel de l'Union européenne / JOUE L 353 du 31 décembre 2008, 1 355 pages\)](#)
- [Règlement \(CE\) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances \(REACH\)](#)

Non formalisé :

- **« Malgré l'importance de la réglementation REACH dans le quotidien des entreprises de la chimie, les réglementations relatives aux produits chimiques restent finalement assez peu enseignées dans les établissements d'enseignement supérieur. REACH, CLP, BPR, PIC... le nombre et la complexité de ces textes réglementaires vont croissant. Il est devenu quasiment impossible d'assurer la conformité des activités de son entreprise sans avoir un minimum de**

connaissances sur les obligations liées à ces dispositions réglementaires. Aussi, une qualification certifiée du type de celle ainsi proposée par l'UIC compléterait utilement les formations initiales en chimie et/ou biologie, permettant à des profils juniors d'être rapidement opérationnels dans un service réglementaire. »

- **« La conformité réglementaire des produits que nous mettons sur le marché est en enjeu majeur chez 3M France, que ce soit en terme d'image ou de protection de la santé des utilisateurs. Notre service réglementaire œuvre au quotidien pour mener à bien cette mission dans un contexte complexe et en perpétuelle mutation. En effet, la lecture et la mise en pratique des règlements sont difficiles à appréhender sans parler des diverses interprétations qui suscitent des débats internes. Il est essentiel pour un salarié travaillant sur ces règlements de posséder des connaissances de bases et une méthodologie pour correctement les analyser et être plus efficace dans ses actions. Cette qualification, délivrée par des experts de l'UIC, serait gage d'une**

maitrise des diverses réglementations produits et ainsi d'être polyvalent et capable de piloter des projets réglementaires.»

- **« Michelin a pour ambition d'être un leader de la mobilité durable et l'une des entreprises les plus performantes dans l'exercice de toutes ses responsabilités. Ainsi, nous intégrons les aspects environnement, hygiène et sécurité (EHS) des produits chimiques utilisés dans nos matériaux tout au long de leur cycle de vie. Afin d'être en mesure d'évaluer les caractéristiques EHS de nos matériaux et de garantir leur utilisation dans des conditions optimales de protection de la santé humaine et de l'environnement, et conformes à la législation en vigueur, notre équipe EHS Europe doit disposer de solides compétences, en particulier pour ce qui concerne l'application des réglementations communautaires (CLP, REACH ...). Actuellement, les cursus scolaires et universitaires n'ont pas encore intégré pleinement l'acquisition de ces compétences. Ainsi, nous soutenons la mise en place d'une formation professionnelle qualifiante dans le domaine du**

**management
réglementaire des
produits chimiques. »**

Norme(s) associée(s) :

—

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Cette certification a été créée pour les salariés d'entreprises qui utilisent des substances chimiques dans leur procédé de production ainsi que les entreprises ayant juste une activité commerciale.

Elle permet de développer et de valider les compétences professionnelles de ces salariés en lien avec les principales réglementations des substances chimiques afin de garantir :

La conformité réglementaires des produits utilisés/mis sur le marché par l'entreprise
le dépôt et le suivi des dossiers d'enregistrement (détaillant les propriétés des substances fabriquées ou importées par l'entreprise et les mesures de gestion des risques) auprès des autorités administratives compétentes (par exemple : l'agence européenne des produits chimiques)

La sécurité du personnel concerné

La sécurité des consommateurs

La sécurité et le respect de l'environnement

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Lien avec les certifications suivantes dans le domaine de la sécurité et de la qualité des produits chimiques : • MASTÈRE SPÉCIALISÉ - INTERNATIONAL SAFETY AND REGULATION FOR FRAGRANCES AND COSMETICS - ISIPCA • MS Management de la Qualité, de la Sécurité et de l'Environnement - EI.CESI • Master Manager QSE - Qualité Sécurité Environnement - univ-lyon3 • Master 2 Spécialité : Gestion des risques santé/sécurité, environnement (GRISSE) - univ-nantes

Descriptif général des compétences constituant la certification

La certification « Management réglementaire des produits pour la protection des personnes et de l'environnement » permet aux candidats de développer et d'être certifiés sur les compétences suivantes :

Identifier et appliquer l'ensemble des obligations réglementaires de son entreprise en fonction de des produits chimiques mis en œuvre (REACH, CLP, BPR, Cosmétique PIC, POP, DEEE, RoHS...)

Identifier toutes les substances composant un produit à partir des Fiches de Données de Sécurité (FDS) et vérifier si ces substances sont réglementées à partir des sources documentaires

Détecter les non-conformités réglementaires liées à la composition des produits et proposer des mesures correctives

Elaborer des Fiches de Données de Sécurité (FDS) conformes au règlement REACH

Réaliser le dépôt et le suivi des dossiers d'enregistrement (détaillant les propriétés des substances fabriquées ou importées par l'entreprise et les mesures de gestion des risques) auprès des autorités administratives compétentes (par exemple : l'agence européenne des produits chimiques) en utilisant les outils informatiques dédiés.

Modalités générales

Le parcours de certification se déroule selon les modalités suivantes :

Public visé par la certification

- Ingénieur / Responsable HSE
- Toxicologue / Ecotoxicologue
- Responsable des affaires réglementaires
- Référent / Technicien HSE
- Chef de service
- Chef d'entreprise
- Consultant

Vérification des pré-requis et positionnement des candidats prévus avant la 1^{ère} partie via questionnaire en ligne.

Formation en 3 étapes :

1^{ère} étape : session continue au centre de formation sur la réglementation REACH / CLP – Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges/ Fiches de données de sécurité des produits (de 2 à 3 jours selon résultat questionnaire)

Formation alternant des apports théoriques, des exemples et cas pratiques

2^{ème} étape : Mise en situation en entreprise / Etude de cas (3 jours de mise en pratique)

Cette étape permet au candidat d'être mis en situation de contrôle de la conformité d'un portefeuille de produits et de rédaction de fiches de données de sécurité

Mise en situation en entreprise soit étude de cas donné (en fonction du statut du candidat) et présentation des résultats à son retour en centre de formation.

3^{ème} partie : session continue au centre de formation (de 3 jours) sur les procédures d'enregistrements IUCLID / BPR / Règlements aval

Durée totale de la formation : de 8 à 9 jours avec une mise en situation en entreprise de 3 jours

Liens avec le développement durable

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Cette formation permet à la personne certifiée de justifier de la maîtrise des différentes réglementations des produits et ainsi de **gérer en autonomie la conformité réglementaire de l'entreprise pour laquelle elle travaille**. Cette personne est capable de faire l'interface avec les experts lorsque que nécessaire (toxicologue, juriste, ...).

Cette certification permet également aux salariés d'acquérir les compétences nécessaires pour une évolution professionnelle et d'intégrer le service réglementation/conformité d'une entreprise.

Pour l'entité utilisatrice

Les enjeux de conformité réglementaires sont nombreux et leur maîtrise représente un véritable atout pour les entreprises :

Garantir la santé des salariés et des consommateurs
Préserver l'environnement.
Préserver une image positive de l'entreprise et de la marque,
Gagner la confiance des clients, des fournisseurs et des actionnaires,
Limiter les risques de peines administratives et financières,
Pérenniser les produits sur le marché

Evaluation / certification

Pré-requis

Des prérequis sont demandés et vérifiés : Connaissances sur la prévention des risques chimiques et sur l'hygiène industrielle vérifiée à l'aide d'un questionnaire en ligne avant le début de la formation.

Compétences évaluées

Les compétences suivantes sont évaluées :

Centre(s) de passage/certification

- Locaux du GICPER et de L'UIC- PARIS La défense

Identifier et appliquer l'ensemble des obligations réglementaires de son entreprise en fonction des produits chimiques mis en œuvre (REACH, CLP, BPR, Cosmétique PIC, POP, DEEE, RoHS...)

Identifier toutes les substances composant un produit à partir des Fiches de Données de Sécurité (FDS) et vérifier si ces substances sont réglementées à partir des sources documentaires

Détecter les non-conformités réglementaires liées à la composition des produits et proposer des mesures correctives

Elaborer des Fiches de Données de Sécurité (FDS) conformes au règlement REACH

Réaliser le dépôt et le suivi des dossiers d'enregistrement (détaillant les propriétés des substances fabriquées ou importées par l'entreprise et les mesures de gestion des risques) auprès des autorités

administratives compétentes (par exemple : l'Agence Européenne des Produits Chimiques ECHA) en utilisant les outils informatiques dédiés.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Aucun

La validité est Temporaire

La certification a une durée de validité de 2 ans car les réglementations évoluent en permanence. Elle doit être revalidée tous les deux ans après une journée de remise à jour (formation) et une évaluation des compétences sous la forme d'un questionnaire

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Un parchemin est octroyé au candidat après évaluation positive des compétences : un Certificat de compétence détaillant le nom de la certification, la durée de validité, le nom du candidat, les compétences acquises et le nom du certificateur (UIC)

Plus d'informations

Statistiques

Plus de 150 stagiaires formés l'année 2016 sur cette thématique

Plus de 1000 stagiaires déjà formés par le GICPER sur le management des produits

Autres sources d'information

Site internet OF : www.gicper.fr